

TABLEAU D'EXONERATION LOPOM 2026

(LOI N° 2003-660 DU 21 JUILLET 2003 DE PROGRAMME POUR L'OUTRE-MER)

N° COMPTE CPS : _____ **EMPLOYEUR :** _____ **PERIODE :** _____ /2026

Exonération LOPOM : ☐ 10 salariés ou BTP (30% SMIC) ☐ Production (40% SMIC) ☐ THR (50% SMIC)
 ☐ Aérien (30% SMIC) ☐ Maritime (30% SMIC)

Identification du salarié	Salaire brut	Nombre d'heures effectuées	Salaire mensuel brut plafonné	Assiette soumise à l'exonération	Différence soumise à cotisations
Totaux					

- **Montant du SMIC au 1^{er} janvier 2026 : 12.02€** brut/h soit **1 823.03€** brut mensuel sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires
 (Décret 2025-1228 du 17/12/2025 portant relèvement du SMIC au 01/1/2026)

Calcul de la masse maximale exonérée pour un temps plein soit 151,67 h avec :

- une exonération à 30% du SMIC : $12.02€ \times 151.67H \times 1,3 = 2\,370.00€$
- une exonération à 40% du SMIC : $12.02€ \times 151.67H \times 1,4 = 2\,552.30€$
- une exonération à 50% du SMIC : $12.02€ \times 151.67H \times 1,5 = 2\,734.61€$

- **Plafond mensuel de Sécurité Sociale au 1er janvier 2026 : 4005,00 €** (Arrêté du 22 décembre 2025 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2026)

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations collectées via ce formulaire sont exclusivement destinées aux finalités mentionnées à savoir la gestion et le traitement des demandes d'exonération de cotisations sociales au titre du dispositif LOPOM par la Caisse de Prévoyance Sociale.

Vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles : accès, rectification, suppression, limitation et opposition au traitement.

Pour toute question ou demande relative à vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@groupe-aesatis.com ou dpo@secuspm.com. En cas de désaccord, vous avez également la possibilité de déposer une plainte auprès de la CNIL (www.cnil.fr).



Caisse de Prévoyance Sociale
 Service Recouvrement et Relation aux Entreprises
 97500 Saint-Pierre et Miquelon
 Tél.: 0508 41 15 72

cotisations@secuspm.com
www.secuspm.com